PER339 · LES ÉVANGILES : CONTEXTE ET PARTICULARITÉS DES RÉCITS

Les maltraitances commencent

Des gardes du Temple, agissant avec l'approbation de Caïphe, vont humilier et frapper le Messie Jésus...

EN BREF

L'article traite des maltraitances infligées à Jésus avant la crucifixion, centrées sur l'interprétation des récits évangéliques. Il explore comment le Sanhédrin a manipulé les accusations pour obtenir le soutien des autorités romaines, transformant une accusation religieuse en sédition politique.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
15 min	**22**	**4**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**27/03/2026**	**04/04/2026**

CLASSEMENT

PARCOURS	Passion et Résurrection
THÈME	Les Évangiles
THÈME	Passion de Jésus
SÉRIE	Péricopes de la Passion et Résurrection

PERSONNAGES
Jésus · Caïphe · Pilate · Pierre · Jean

LIEUX
Jérusalem · Temple · Maison du Souverain Sacrificateur

PÉRIODES
crucifixion · Passion de Jésus

MOTS-CLÉS
Jésus · maltraitances · Sanhédrin · Caïphe · Pilate

NOTIONS
souffrances de Jésus

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Matthieu 26.67-68 · Marc 14.65 · Luc 22.63-65 · Jean 18.19-24 · Jean 18.27 · Luc 22.66

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Consultation 2
Textes bibliques 3
Détails techniques 3
Détails chronologiques, selon nos conclusions : 4
Commentaire : 5
Lexique 6

RÉSUMÉ

L'article "PER339 - Les maltraitances commencent" se concentre sur les événements entourant les maltraitances infligées à Jésus avant sa crucifixion, conformément aux évangiles de Matthieu, Marc, Luc et Jean. Dans le cadre de la tradition chrétienne, cet épisode survient juste après que Jésus ait été amené devant le Grand Prêtre Caïphe, et avant sa présentation devant Pilate. Les récits évangéliques mettent en lumière les souffrances subies par Jésus, non seulement physiquement mais aussi psychologiquement, avec des coups, des moqueries, des crachats et des insultes. Ces humiliations sont infligées par la garde du Temple, agissant sous l'autorité du Sanhédrin, et non par les soldats romains, soulignant ainsi des tensions internes aux autorités religieuses juives de l'époque. L'article explore la complexité des accusations portées contre Jésus, en expliquant comment le Sanhédrin a manipulé les lois de la nuit pour obtenir un jugement rapide. Cependant, cette condamnation par les autorités religieuses devait être ratifiée par le pouvoir romain, en transformant l'accusation de blasphème en accusation politique de sédition. Cela reflète la complexité des relations entre les différentes autorités et la manière dont des motifs religieux ont été calculés sur le plan politique pour aboutir à la condamnation de Jésus. En annexe, une série de références bibliques sont fournies pour approfondir la discussion théologique des événements, notamment Matthieu 26.67-68, Marc 14.65, Luc 22.63-65, et d'autres passages correlatifs.

Consultation

Vous pouvez consulter :

- ANN027 : Le dernier repas de Pâque
- ANN028 : La journée juive au temps de Jésus
- ANN026 : L’heure de la crucifixion
- ANN031 : Les Souverains Sacrificateurs

Textes bibliques

Matthieu

Matthieu 26.67-68 (Louis Segond S21)
Là-dessus, ils lui crachèrent au visage et le frappèrent à coups de poing; certains lui donnaient des gifles en disant:

«Christ, prophétise-nous qui t'a frappé!»

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Marc

Marc 14.65 (Louis Segond S21)
Quelques-uns se mirent à cracher sur lui, à lui mettre un voile sur le visage et à le frapper à coups de poing en lui disant: «Devine!» Même les serviteurs le frappaient en lui donnant des gifles.

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Luc

Luc 22.63-65 (Louis Segond S21)
Les hommes qui gardaient Jésus se moquaient de lui et le frappaient.

Ils lui mirent un voile sur le visage et ils l'interrogeaient en disant: «Devine qui t'a frappé!»

Et ils proféraient contre lui beaucoup d'autres insultes.

Texte biblique de la Bible version Segond 21 Copyright 2007 Société Biblique de Genève Reproduit avec aimable autorisation. Tous droits réservés.

Jean

non cité dans le livre

Détails techniques



Lieu : La ville de Jérusalem

Date : le vendredi 1er avril, le matin très tôt

Mode opératoire : Nous suivons maintenant Marc

Note sur le mode opératoire : Matthieu et Luc précisent ce fait



Des gardes du Temple, agissant avec l'approbation de Caïphe, vont humilier et frapper le Messie Jésus.

Détails chronologiques, selon nos conclusions :

_13 Plusieurs disciples, et en particulier Simon Pierre et Jean suivent le cortège de loin. Ils vont dans la cour de la maison du Souverain Sacrificateur Caïphe. Matthieu 26.58, Marc 14.54.

_14 Le Messie Jésus est entraîné chez le Souverain Sacrificateur en exercice, Caïphe, qui habite aussi à proximité du Temple, vers 4 h 30. Luc note que Pierre et Jean sont restés plus d'une heure dans la cour. Marc 14.53-72, Matthieu 26.57-75, Luc 22.54-62, Jean 18.15-27.

_15 Le Messie Jésus est interrogé pendant deux heures, de 4 h 30 à 6 h 30. Matthieu 26.59-68, Marc 14.55-65, Luc 22.67-71, Jean 18.19-24.

_16 Le coq chante vers 6 h 15, un peu avant le lever du soleil. Matthieu 26.74, Marc 14.72, Luc 22.61-62, Jean 18.27.

_17 La comparution devant le Sanhédrin devrait se dérouler après le lever du soleil à 6 h 38. Mais ce ne

fut pas le cas, car au moment où le coq chante le Maître est, selon notre interprétation du texte de Luc, emmené chez Pilate juste après la sentence du Sanhédrin qui a donc attendu le lever du jour pour la prononcer. Luc 22.66-71, Marc 15.1, Matthieu 27.1-2.

Vous pouvez consulter l'intégralité de cette chronologie dans l'étude *ANN026 : L'heure de la crucifixion*.

Commentaire :

Après la décision de Caïphe, les maltraitances contre le Messie Jésus commencent. Ce ne sont pas des soldats romains qui le brutalisent, mais très probablement les membres de la garde du Temple, des hommes placés sous l'autorité directe du Sanhédrin. Leur rôle était d'assurer l'ordre dans l'enceinte sacrée, mais ici ils deviennent les instruments de l'humiliation. On ne peut pas encore parler de torture au sens strict, mais la violence est réelle : coups, moqueries, crachats, insultes. L'humiliation est terrible. Pourtant, cette attitude ne reflète pas celle de l'ensemble de la population juive ; nous sommes face à des hommes entièrement dévoués aux autorités religieuses, prêts à exécuter leurs ordres sans scrupule.

Selon toute vraisemblance, ces sévices commencent après la condamnation prononcée par Caïphe, condamnation qui devait ensuite être officialisée au lever du soleil devant le Sanhédrin réuni en séance régulière (Luc 22.66). La loi juive interdisait en effet les jugements nocturnes. Le procès de nuit n'était qu'une mascarade destinée à obtenir rapidement un verdict, mais il fallait ensuite donner à cette décision une apparence de légalité. Le Sanhédrin attend donc l'aube pour ratifier officiellement la sentence.

Cependant, même cette condamnation ne peut pas être appliquée sans l'aval des autorités romaines. Or, les Romains ne reconnaissent pas le blasphème comme un motif valable pour une peine capitale. Caïphe le sait parfaitement. Il va donc transformer l'accusation religieuse de blasphème en accusation politique de sédition, ce qui correspond davantage au droit romain et pourrait convaincre Pilate d'intervenir. Le Messie Jésus, qui a parlé du Royaume de Dieu, sera présenté comme un agitateur prétendant à la royauté, une menace potentielle pour l'ordre public.

Le Sanhédrin envisage donc de transférer le prisonnier chez le procurateur romain, Ponce Pilate. Mais il y a un obstacle : ils ne peuvent pas lui présenter un homme ensanglanté, portant des traces évidentes de sévices. Les Romains exigeaient que les procédures soient claires et que les accusés soient présentés dans un état compatible avec un interrogatoire. Tout devait paraître légal, maîtrisé, conforme aux usages. Les autorités juives veulent une condamnation romaine, mais sans donner l'impression d'avoir eux-mêmes maltraité le prisonnier.

Ainsi, les violences infligées au Messie Jésus sont limitées, non par compassion, mais par calcul. Elles doivent humilier, mais pas compromettre la suite du procès. Pourtant, même dans cette scène sombre, le Messie Jésus demeure maître de lui-même. Il endure les coups sans répondre, accomplissant les Ecritures et avançant volontairement vers la croix, où se manifestera pleinement l'amour du Père pour le monde (Jean 3.16-17).

LEXIQUE

Les autorités juives — Les autorités qui ordonnent l'arrestation de Pierre et Jean en Actes des apôtres 4.1-3 constituent un ensemble de responsables religieux particulièrement influents. Luc mentionne trois groupes distincts : les sacrificateurs, le commandant du Temple et les sadducéens.
INF380 · https://schilo.org/inf380-les-autorites-juives/

La Bible Segond 21 (S21) — La Segond 21. Modernisation : La Segond 21 vise à moderniser le langage de la traduction de Louis Segond tout en maintenant une grande fidélité aux textes originaux hébreux et grecs.
INF082 · https://schilo.org/inf082-la-bible-segond-21-s21/

La garde du Temple — La mention du « commandant du Temple » et de la garde du Temple en Actes des apôtres 4.1 constitue un détail important du récit de Luc. Elle nous permet de mieux comprendre comment les autorités religieuses juives pouvaient maintenir l'ordre dans l'enceinte sacrée sans faire immédiatement appel aux soldats romains.
INF381 · https://schilo.org/inf381-la-garde-du-temple/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

La salive — Marc 7.33 : Lorsqu'il guérit un homme sourd et ayant des difficultés à parler. Il mit ses doigts dans les oreilles de l'homme, cracha, et toucha sa langue. (PER181)
INF102 · https://schilo.org/inf102-la-salive/

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.
INF003 · https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/

POUR ALLER PLUS LOIN

PARCOURS	Passion et Résurrection https://schilo.org/parcours/passion-et-resurrection/
THÈME	Les Évangiles https://schilo.org/theme/les-evangiles/
THÈME	Passion de Jésus https://schilo.org/theme/passion-de-jesus-evangiles/
SÉRIE	Péricopes de la Passion et Résurrection https://schilo.org/serie/pericopes-de-la-passion-et-resurrection/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PER338 - La présentation au Sanhédrin https://schilo.org/per338-la-presentation-au-sanhedrin/
ÉTUDE SUIVANTE	PER340 - Le reniement de l'Apôtre Pierre, accompagné par l'Apôtre Jean https://schilo.org/per340-le-reniement-de-lapotre-pierre-accompagne-par-lapotre-jean/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/per339-les-maltraitances-commencent/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.